

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ D'ENTRELACS

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Municipalité d'Entrelacs, tenue à la salle du conseil, au centre communautaire, au 2351, chemin d'Entrelacs à Entrelacs, le lundi 18 août 2014.

1- Ouverture de la session

14-08-391-1

Le maire suppléant, monsieur Richard Houde, déclare l'assemblée ouverte à 20 h.

Les membres du conseil présents sont : madame Diane Nadeau, et messieurs Christin DuBois, Jacques Pellerin et Sylvain Riopel, formant quorum sous la présidence de monsieur Richard Houde, maire suppléant.

Madame Ginette Brisebois, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Monsieur Sylvain Breton, maire et monsieur Gilles Delamirande, conseiller, sont absents.

Adoptée à l'unanimité.

2- Adoption de l'ordre du jour

14-08-392-2

Madame Diane Nadeau, appuyée par monsieur Christin DuBois, propose d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en y ajoutant le point 5.6 - Renouvellement de la marge de crédit.

1. Ouverture de l'assemblée à 20 h

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 21 juillet 2014

4. Correspondance significative

5. Administration et communication

5.1 Approbation des dépenses du mois de juillet 2014 (703 333,42 \$)

5.2 Approbation des dépenses non récurrentes du mois de juillet 2014 (49 049,06 \$) et autorisation de ces paiements

5.3 Rapport financier au 31 juillet 2014

5.4 Acceptation d'une offre concernant l'emprunt par billets de 437 600 \$

5.5 Modification aux règlements d'emprunt 09-471 et 12-485 pour l'émission des billets

5.6 Renouvellement de la marge de crédit pour l'année 2014-2015

6. Protection des citoyens

6.1 Rapport mensuel du service de Protection des Incendies et des Premiers répondants

7. Travaux publics

7.1 Appel d'offres : abrasifs pour l'hiver 2014-2015

7.2 Ajout du chemin des Lacs-à-May à la liste des rues constructibles

8. Urbanisme

- 8.1 Rapport mensuel du service de l'Aménagement du territoire
- 8.2 Dérogation mineure - 251, rue Charron
- 8.3 Dérogation mineure - 1431, chemin Langlois

9. Environnement et hygiène du milieu

- 9.1 Rapports mensuels de Compo Recycle pour juin et juillet 2014

10. Loisirs, arts et culture

11. Vie communautaire et famille

12. Économie et développement touristique

13. Varia

14. Période de questions du public

15. Clôture de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

3- Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 21 juillet 2014

14-08-393-3

Considérant qu'une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 21 juillet 2014 a été remise à chaque membre du conseil, à l'intérieur du délai prévu par le code municipal, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Monsieur Sylvain Riopel, appuyé par monsieur Jacques Pellerin, propose d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 21 juillet 2014, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

4. Correspondance significative

La liste de la correspondance significative a été déposée au conseil.

5. Administration et communication

14-08-394-5.1

Monsieur Jacques Pellerin, appuyé par madame Diane Nadeau, propose d'approuver les dépenses du mois de juillet 2014 au montant de 703 333,42 \$. Ce montant inclut 42 518,13 \$ pour les salaires.

Adoptée à l'unanimité.

14-08-395-5.2

Monsieur Sylvain Riopel, appuyé par monsieur Christin DuBois, propose que la directrice générale soit et est autorisée à émettre les chèques pour le paiement des factures non récurrentes du mois de juillet 2014, et ce pour un montant total de 49 049,06 \$.

Monsieur Richard Houde, maire suppléant et conseiller responsable, fait une ventilation des dépenses non récurrentes pour le mois de juillet 2014.

Adoptée à l'unanimité.

Point 5.3

La directrice générale dépose un rapport financier au 31 juillet 2014.

Les points 5.4 et 5.5 portent sur les règlements d'emprunt numéros 09-471 (achat autopompe) et 12-485 (réfection caserne/garage)

14-08-396-5.4

Il est proposé par monsieur Christin DuBois, appuyé par monsieur Jacques Pellerin et résolu unanimement :

QUE la Municipalité d'Entrelacs accepte l'offre qui lui est faite de la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 26 août 2014 au montant de 437 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéro 09-471 et 12-485. Ce billet est émis au prix de 98,43700 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

32 000 \$	1,70 %	26 août 2015
32 900 \$	1,95 %	26 août 2016
33 800 \$	2,10 %	26 août 2017
34 600 \$	2,25 %	26 août 2018
304 300 \$	2,50 %	26 août 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

14-08-397-5.5

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'Entrelacs souhaite emprunter par billet un montant total de 437 600 \$:

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de
09-471	237 600 \$
12-485	200 000 \$

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par monsieur Sylvain Riopel, appuyé par madame Diane Nadeau et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU' un emprunt par billet au montant de 437 600 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 09-471 et 12-485 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

- QUE les billets soient datés du 26 août 2014;
- QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;
- QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	32 000 \$
2016	32 900 \$
2017	33 800 \$
2018	34 600 \$
2019	35 600 \$ (à payer en 2019)
2019	268 700 \$ (à renouveler)

- QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité d'Entrelacs émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 26 août 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 09-471 et 12-485, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

14-08-398-5.6

Madame Diane Nadeau, appuyée par monsieur Christin DuBois, propose de renouveler la marge de crédit de 300 000 \$, pour les années 2014 et 2015, avec la Caisse Desjardins.

Adoptée à l'unanimité.

6. Protection des citoyens

Point 6.1

Monsieur Christin DuBois, conseiller responsable, dépose le rapport du service de Protection des Incendies et des Premiers répondants pour le mois de juillet 2014.

7. Travaux publics

14-08-399-7.1

Monsieur Sylvain Riopel, appuyé par madame Diane Nadeau, propose d'autoriser la directrice générale à lancer un appel d'offres pour la fourniture de sel et de sable pour l'hiver 2014-2015.

Adoptée à l'unanimité.

14-08-400-7.2

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire qu'une rue soit officiellement désignée comme constructible dans le document portant le titre « Rues constructibles », pour permettre l'émission d'un permis de construction sur ladite rue;

CONSIDÉRANT QUE le document portant le titre « Rues constructibles » est modifiable par une résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction du chemin des Lacs-à-May ont été acceptés par résolution du conseil municipal (13-12-249-8.6);

CONSIDÉRANT QUE le chemin des Lacs-à-May restera privé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Riopel, appuyé par monsieur Christin DuBois, de modifier la liste des rues constructibles en y ajoutant le chemin des Lacs-à-May.

Adoptée à l'unanimité.

8. Urbanisme

14-08-401-8.1

Monsieur Jacques Pellerin, appuyé par monsieur Sylvain Riopel, propose d'accepter le rapport du service de l'Aménagement du territoire pour le mois de juillet 2014.

Adoptée à l'unanimité.

14-08-402-8.2

La Municipalité a reçu une **demande de dérogation mineure pour le 251, rue Charron**, visant à permettre l'ajout d'une plate-bande en bordure de l'abri à bateau et de permettre l'attache à la rive du quai/abris à bateau supérieur aux deux (2) mètres prescrits.

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure pour le 251, rue Charron est présentée au conseil municipal suite aux recommandations du Comité consultatif en urbanisme qui a eu séance tenante le 29 juillet 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de la demande vise à permettre l'ajout d'une plate-bande en bordure de l'abri à bateau et l'attache à la rive du quai supérieur aux deux mètres prescrits;

CONSIDÉRANT QU' un permis a été émis pour faire pivoter l'abri à bateau, le reste des travaux a été effectué de bonne foi;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement de zonage a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande à l'unanimité au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure.

Le maire suppléant, monsieur Richard Houde, demande si des gens du public désirent se faire entendre sur cette demande de dérogation.

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jacques Pellerin, appuyé par monsieur Sylvain Riopel, propose d'accepter cette dérogation mineure.

Adoptée à l'unanimité.

14-08-403-8.3

La Municipalité a reçu une **demande de dérogation mineure pour le 1431, chemin Langlois**, visant à permettre l'empiètement d'une reconstruction dans la marge de recul avant et latérale.

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure pour le 1431, chemin Langlois est présentée au conseil municipal suite aux recommandations du Comité consultatif en urbanisme qui a eu séance tenante le 29 juillet 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'un des volets de la présente dérogation mineure consiste à permettre l'empiètement dans la marge de recul avant de l'agrandissement de la maison. Celle-ci sera située à 9,77 mètres de l'emprise du chemin Langlois, plutôt que les 10 mètres prévus par le règlement;

CONSIDÉRANT QUE l'autre volet de la présente dérogation mineure consiste à permettre l'empiètement dans la marge de recul latérale occasionné par le prolongement du mur de la construction en droit acquis. Le prolongement de ce mur sera donc situé à 1,29 mètre dans son prolongement avant et à 1,09 mètre dans son prolongement arrière, plutôt que les 3 mètres prévus par le règlement;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur propose de ne mettre aucune ouverture (fenêtre, porte) qui aurait une vue sur la propriété voisine, afin de ne pas créer de préjudice au voisin;

CONSIDÉRANT QU' il n'est pas possible d'implanter le nouveau bâtiment ailleurs sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande à l'unanimité au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

Le maire suppléant, monsieur Richard Houde, demande si des gens du public désirent se faire entendre sur cette demande de dérogation.

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jacques Pellerin, appuyé par monsieur Christin DuBois, propose d'accepter cette dérogation mineure.

Adoptée à l'unanimité.

9 Environnement et hygiène du milieu

Point 9.1

Monsieur Jacques Pellerin, conseiller responsable, dépose les rapports de Compo Recycle pour les mois de juin et juillet 2014.

10. Loisirs, arts et culture

Point d'information

Monsieur Sylvain Riopel, conseiller responsable, fait un point d'information sur la Fête de la famille qui a eu lieu le 16 août dernier et en profite pour remercier les bénévoles qui y étaient.

De plus, M. Riopel informe les gens des activités spéciales à venir : l'Exposition des peintres qui aura lieu du 30 août au 1^{er} septembre et le Rallye automobile qui aura lieu le 13 septembre.

11. Vie communautaire et famille

12. Économie et développement touristique

13. Varia

14. Période de questions du public

Une seule demande d'explications sur le point 7.2 (Ajout du chemin des Lacs-à-May à la liste des rues constructibles).

15. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le maire suppléant déclare l'assemblée close à 20 h 24.

Je, Richard Houde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Houde,
Maire suppléant

Ginette Brisebois,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Onze (11) personnes assistaient à l'assemblée.